

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
le 18 novembre à 20 H 45,

le Conseil Municipal légalement convoqué, en date du 14 novembre 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roland HARLE, maire.

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : Présentation par le Cabinet CHEMETOFF du Plan Guide du Cœur Urbain de Marne et Gondoire – pré-faisabilité du site du Grimpé

2^{ème} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 17.06.2011. – 23.09.2011. - - 28.09.2011.

3^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

4^{ème} partie : PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ URBANISME

1.1. – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2011/9*/1.1. DU 28.09.2011. PORTANT SUR LE DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES BK 50 ET BK 51.- RAPPORTEUR : M. HARLE

1.2. - REVISION DU PLU : CREATION D'UNE COMMISSION PLU - RAPPORTEUR : M. PEUGNET

2/ FINANCES

2.1. - TAXE D'AMENAGEMENT (ANCIENNE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT) – RAPPORTEUR : M. PEUGNET

2.2. - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR FSM POUR 30 LOGEMENTS QUAI MAURICE LAINE - RAPPORTEUR : M. HARLE

2.3. - ADMISSION EN NON VALEUR - RAPPORTEUR : M. HARLE

2.4. – TRAVAUX MAIRIE : AVENANT MODESTE – RAPPORTEUR : M. HARLE

2.5. - TARIFS SALLES ET MATERIEL - RAPPORTEUR : M. GUISE

2.6. – SUBVENTION AUX SAPEURS POMPIERS (150 €) - RAPPORTEUR : M. GUISE

2.7. – ACQUISITION DES PARCELLES BK 50 ET BK 51 - RAPPORTEUR : M. HARLE

2.8. – BUDGET PRIMITIF : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2012 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – RAPPORTEUR : M. HARLE

2.9. – REVALORISATION DE L'INDEMNITE JOURNALIERE DES ENSEIGNANTS PARTANT EN CLASSE DECOUVERTE - RAPPORTEUR : M. HARLE

2.10. - ACTUALISATION DES TARIFS CIMETIERE ET COLUMBARIUM - RAPPORTEUR : M. HARLE

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3.1. - CREATION POSTE CADRE A - RAPPORTEUR : M. HARLE

3.2. – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - RAPPORTEUR : M. HARLE

3.3. – DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE A L'OFFICE DE TOURISME

4/ SCOLAIRE

4.1. - CLASSES DECOUVERTE : PARTICIPATION COMMUNALE / TARIFS FAMILLES - RAPPORTEUR : M. HARLE

5^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

6^{ème} partie : INFORMATIONS

ETAIENT PRESENTS : M. DUSSAUGE - M. GUISE – M. PEUGNET - adjoints,

M. COUSIN - Mme EPAIN – Mme GRAVIER - Melle GUILLAUME –Mme MACHARD - M. MERRAR – M. MORVAN - M. PARIS - Mme PEREIRA - Mme SERIZAY –, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président constatant que le quorum normalement et légalement exigé est atteint et donc que le conseil municipal peut valablement délibérer, en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare la séance ouverte à 20 H 45.

ABSENTS REPRESENTES : M. CLAIRE (pouvoir à Mme MACHARD) - Mme FRANCOISE (pouvoir à M. HARLE) Mme GUERIN (pouvoir à M. PEUGNET) – Mme LEMANT (pouvoir à M. PARIS) - Mme NETO (pouvoir à Mme PEREIRA/FORDELONE) - Mme THOLLIEZ (pouvoir à M. GUISE)

ABSENTS : M. BEDU – Melle BOSMENT - M. SCHMITT -

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Pour la présente session, M. DUSSAUGE est élu pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

1^{ère} partie : Présentation par le Cabinet CHEMETOFF du Plan Guide du Cœur Urbain de Marne et Gondoire – pré-faisabilité du site du Grimpé

M. le Maire rappelle quelques points concernant ce terrain :

- en 2005, un permis de construire pour 67 logements collectifs et une centaine de parkings avait été déposé par la société BOUYGUES et a fait l'objet d'un refus
- en 2006, un second projet de 131 logements a été élaboré par le cabinet ARCHICREA pour le compte de BOUYGUES. A ma connaissance, ce projet n'a pas fait l'objet d'un permis de construire.
- en 2008, le conseil municipal a pris la décision de mettre cette zone en PAPA (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement) lors de l'élaboration du P.L.U.

Cette disposition est valable 5 ans et prend donc fin en 2013. Au-delà, cette zone retombera dans le droit commun (zone UBc).

- le projet de Cœur Urbain intègre le Grimpé. Le projet et la révision du P.L.U. doivent donc être conduits en adéquation. Le futur P.L.U. doit également être en conformité avec le SCOT de Marne, Brosse et Gondoire qui, lui-même, doit être compatible avec les lois Grenelle II.

Tous ces règlements nous imposent une densification certaine de la zone, d'autant plus que nous sommes à proximité de la gare. Par contre, le site du Grimpé doit garder sa spécificité.

M. CHARTIER précise la nécessité de cette concertation pour avancer sur les projets qui font partie du Cœur Urbain. Le Grimpé étant un des sites prioritaires d'impulsion, et qu'à ce titre, il fait partie du Plan Directeur Opérationnel (objectif : fin d'année)

M. HARLE donne la parole à M. CHEMETOFF qui explique la démarche de son cabinet et présente son projet.

M. CHEMETOFF explique s'être rendu sur le site et avoir cherché à comprendre son histoire.

C'est un terrain de plus de 3 hectares avec des bâtiments anciens, tels que la villa italienne située au centre du terrain avec le parc comportant la piscine, les tennis et les serres - les anciennes écuries et le pavillon situés dans le bas du terrain (rue du Général Leclerc) – de part et d'autre de la villa, se déclinent les vergers délimités par des murs de pierre intacts hauts de plus de 2 mètres.

Etant donné cet aménagement et l'entretien du lieu, il semble qu'il soit nécessaire de préserver la partie parc et de faire évoluer les vergers. Il ne faut pas faire entrer de véhicules sur ce site pour ne pas avoir à réaliser de voiries et des réseaux partout. Il ne faut pas envisager de hauteur, mais des constructions qui s'intègrent dans cet ensemble, d'où le projet de densification sur les parties situées au-delà des murs des vergers, avec des constructions en haut de la rue des Chênes permettant des stationnements sous habitations, en sous niveau et en aérien.

La villa italienne en l'état qui serait aménagée en plusieurs appartements, le respect du parc en l'état avec ouverture au public qui permettrait de créer un lien entre la rue du Général Leclerc et la rue des Chênes et conserver les habitations basses, aménagées comme la villa.

Il faut absolument garder la vision et la perspective de ce terrain (apport de 100 logements dont 20 % aidés)

Suite à cette présentation, M. HARLE donne la parole aux membres du conseil municipal.

M. GUISE : vision cohérente de l'ensemble – que va donner la maison au milieu de ce parc ?

Comment est pensée la circulation des personnes à mobilité réduite avec un terrain pentu ?

Cabinet CHEMETOFF : au moyen de petites allées piétonnes avec circulation de petits véhicules

Si la maison doit être mise aux normes, elle n'aura plus son cachet d'où la division en plusieurs appartements plus modestes, tout comme la maison du bas.

Mixité en regroupant le stationnement en bas du site, on préserve la qualité, la tranquillité et la beauté du site.

M. HARLE : il manque un accueil pour la petite enfance à Pomponne. Il avait été imaginé de transformer la villa en accueil, mais cela ne répondait pas aux normes et le fait qu'elle se situe au milieu du parc non accessible en voiture n'est donc pas pratique pour les parents d'enfants en bas âge.

M. PARIS : est-il prévu qu'un gardiennage soit assuré sur ce site ?

M. HARLE : nous nous sommes posé la question

M. CHARTIER : je pense que le sujet n'est pas d'actualité, ne s'agissant que d'un projet de faisabilité, mais quand nous en serons à consulter les promoteurs ou opérateurs, il faudra peut-être définir ce genre de chose.

M. MORVAN : qu'est-ce qui a fait évoluer le projet de logements collectifs en des habitations individuelles ?

Cabinet CHEMETOFF : la conception du terrain, d'une part, et de l'autre, la qualité de vie

M. MORVAN : autour de la villa, c'est aéré mais là, au niveau des constructions, je trouve que cela donne une impression de densité

M. COUSIN : c'est un projet qui s'intègre mieux dans le site ainsi qu'au voisinage

M. CHARTIER : nous avons une obligation de densification (cf. SCOT) ; il faut réfléchir à la façon de densifier en préservant la qualité du paysage de part et d'autre du parc – on garde la vision et la perspective

M. HARLE : j'ai eu la même réaction au départ mais, après réflexion, je me suis dit que peut-être d'ici quelques années, qui nous dit que nous n'aurons pas l'obligation de construire sur les espaces libres, tandis qu'avec ces constructions, il est impossible de venir en rajouter.

La séance est levée pour permettre au public de s'exprimer sur le sujet.

Reprise de la séance du conseil.

2^{ème} partie : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

APPROBATION des procès-verbaux des conseils municipaux du :

- 17.06.2011. : approuvé à l'unanimité.
- 23.09.2011. : approuvé à l'unanimité.
- 28.09.2011. : approuvé à l'unanimité.

3^{ème} partie : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

NEANT

4^{ème} partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1/ URBANISME

1.1. – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2011/9*/1.1. DU 28.09.2011. PORTANT SUR LE DROIT DE PREEMPTION SUR LES PARCELLES BK 50 ET BK 51.- RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2011, une délibération a été votée portant sur l'autorisation donnée au Maire d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles BK 50 ET BK 51 situées au droit du 26 quai Eugène Gaudineau.

Le prix d'achat a été fixé à : 25 000 €

Or, depuis, le propriétaire nous a fait une proposition de transaction amiable au prix de l'évaluation des Domaines (33 000€).

Afin d'éviter un recours, il est proposé d'annuler la délibération n° 2011/9*/1.1. portant sur le droit de préemption sur les parcelles BK et BK 51.

VOTE : POUR, à l'unanimité des voix exprimées (POUR : 19 – ABSTENTION : 1).

1.2. - REVISION DU PLU : CREATION D'UNE COMMISSION PLU - RAPPORTEUR : M. PEUGNET

Le Rapporteur expose :

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2011, il a été décidé la création d'une commission P.L.U.

Il est fait appel à candidatures.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2/ FINANCES

2.1. - TAXE D'AMENAGEMENT (ANCIENNE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT) – RAPPORTEUR : M. PEUGNET

Le Rapporteur expose :

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi de finances du 29 décembre 2010. L'article 28 de cette loi crée une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement (TA) qui remplacera la locale d'équipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE). Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE). Notre Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Il s'agit d'une nouvelle taxe assez complexe qui regroupe plusieurs taxes qui existaient avant avec la Taxe Locale d'Equipement.

Les règles de calcul ont été modifiées et, à ce jour, nous ne connaissons pas les incidences.

Il est proposé un taux de 5 % équivalant à celui de notre ancienne Taxe Locale d'Equipement sans application d'aucune exonération facultative.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

**2.2. - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR FSM POUR 30 LOGEMENTS QUAI MAURICE LAINE -
RAPPORTEUR : M. HARLE**

Le Rapporteur expose :

Par courrier en date du 29.09.2011., la société anonyme d'HLM « Les FOYERS de SEINE et MARNE » sollicite la commune pour la garantie totale des emprunts P.L.U.S. et P.L.A.I. destinés au financement du programme de construction de 30 logements à Pomponne – Quai Maurice Lainé.

Pour financer cette opération, elle doit contracter quatre emprunts (pour un montant total de : 4 179 419,00 €) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle demande l'octroi de la garantie totale de la commune pour chacun des quatre prêts.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2.3. - ADMISSION EN NON VALEUR - RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

La Trésorerie de Lagny nous a fait parvenir de nouveaux états relatifs aux taxes et produits irrécouvrables reprenant les années 2001/2011.

Il s'agit, essentiellement, des impayés de cantine et/ou de centre de loisirs pour lesquels la Trésorerie de Lagny a engagé des poursuites sans résultat.

M. COUSIN : pourquoi acceptons-nous toujours ces enfants ?

M. HARLE : les enfants n'ont pas à être pénalisés.

Mme PEREIRA : la commission des affaires sociales a décidé de suivre les familles en difficultés particulières et elles sont ciblées.

Nous allons, sans aucun doute, avoir une augmentation de ces cas l'année prochaine en raison de la crise.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2.4. – TRAVAUX MAIRIE : AVENANT MODESTE – RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Il y a nécessité de travaux supplémentaires :

- reprise du réseau de chauffage dans le bureau paysagé incluant les prestations de Bernier pour la réfection du revêtement de sol pour un montant de 1 265,00 €H.T.
- remplacement du réseau en plomb de l'ancien logement (qui n'avait pas été chiffré) pour un montant de : 2 800,00 €H.T.

Le montant total des travaux s'élève à : 4 065,00 €H.T.

M. le Maire remercie les services d'avoir travaillé dans des conditions difficiles.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2.5. - TARIFS SALLES ET MATERIEL - RAPPORTEUR : M. GUISE

Le Rapporteur expose :

La dernière délibération relative aux tarifs de location des salles communales et du matériel date du 05/11/2010.

Il est nécessaire de revaloriser ces différents tarifs.

Après échanges avec la commission « Animation, Sports & Loisirs », il a été décidé de proposer des augmentations pour compenser la hausse des charges mais aussi pour limiter les locations au regard de la sensibilité du voisinage.

La salle N° 1 étant destinée à devenir la salle du conseil municipal et la salle des mariages, il a été décidé de ne plus la louer.

Les évolutions tarifaires, proposées uniquement pour les salles N° 3 et 4 et les matériels, sont donc les suivantes :

2011	Pomponnais			Extérieurs		
	Location journée	Arrhes	Cautions	Location journée	Arrhes	Cautions
N° 3	210 €	60 €	200 €	320 €	90 €	300 €
N° 4	570 €	220 €	500 €	870 €	330 €	800 €

2011	Pomponnais	
	Location week-end	Cautions
Matériels		
Table sapin	5,7 €	20 €/ unité
Banc sapin	2,8 €	10 €/ unité
Chaise pliante	0,3 €	5 €/ unité

2012	Pomponnais			Extérieurs		
	Location journée	Arrhes	Cautions	Location journée	Arrhes	Cautions
N° 3	225 €	60 €	200 €	350 €	90 €	300 €
N° 4	590 €	220 €	500 €	920 €	330 €	800 €

2012	Pomponnais	
	Location week-end	Cautions
Matériels		
Table sapin	5,9 €	20 €/ unité
Banc sapin	2,9 €	10 €/ unité
Chaise pliante	0,4 €	5 €/ unité

M. GUISE donne quelques informations sur la location des salles en 2011 :

Salle 3 (Pomponnais) : 840 €- Salle 3 (extérieurs) : 640 €- Salle 4 (Pomponnais) : 1 140 €- Matériel : 394,80 €

Cette possibilité de location rend service aux Pomponnais, c'est plutôt bien.

De nouvelles tables en polyéthylène ont été achetées. Elles sont plus légères et elles ne sont pas proposées à la location.

Il faut prévoir des balais pour le nettoyage.

Les nouvelles tables sont plus légères mais, par contre, elles ne sont pas proposées à la location.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2.6. – SUBVENTION AUX SAPEURS POMPIERS (150 €) - RAPPORTEUR : M. GUISE

Le Rapporteur expose :

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lagny sollicite les communes afin de lui permettre de participer à la 12^{ème} édition des Jeux Mondiaux des Sapeurs Pompiers à Sydney du 20 au 27 octobre 2012.

Il est proposé, comme cela a déjà eu lieu, de transférer la subvention initialement prévue pour les Jeunes Sapeurs Pompiers à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lagny et d'attribuer les 150 € provisionnés à cette demande.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2.7. – ACQUISITION DES PARCELLES BK 50 ET BK 51 - RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Le propriétaire des parcelles BK 50 et BK 51, situées au droit du 26 quai Eugène Gaudineau, nous a fait une proposition de transaction amiable au prix de l'évaluation des Domaines, soit 33 000 €

Il est précisé que ces parcelles sont incluses dans le projet d'extension du périmètre d'intervention foncière de l'EPFIF* pour le Cœur Urbain et seront donc rétrocédées à cet organisme dès signature de la convention tripartite entre l'EPFIF, la CAMG et la commune de Pomponne.

VOTE : POUR, à l'unanimité des voix exprimées (POUR : 19 – ABSTENTION : 1).

2.8. – BUDGET PRIMITIF : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2012 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Afin de permettre le bon déroulement des projets et actions en cours, la réglementation prévoit un dispositif ouvrant la possibilité d'assurer l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, durant la période courant du 1er janvier de l'exercice jusqu'au vote du budget.

Cette possibilité est limitée en montant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé de porter cette autorisation aux quarts des crédits 2011 ouverts.

Les autorisations proposées sont les suivantes :

	Total 2011	Autorisation maxi ¼ pour 2012
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (frais étude et recherches)	305 395 €	76 348 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (acquisitions immo – matériel – équipement ...)	1 843 340 €	460 835 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2012 avant le vote du budget primitif dans la limite définie ci-dessus, augmentées des restes à réaliser de l'année 2011.

M. HARLE : les « restes à réaliser » portent sur des opérations qui sont engagées ; c'est un principe sur lequel je me suis engagé, et cette année, nous ne voterons pas tôt le budget car nous serons obligés d'attendre certaines notifications de recettes qui nous arrivent tardivement afin de ne pas risquer de déséquilibrer notre budget.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

2.9. - REVALORISATION DE L'INDEMNITE JOURNALIERE DES ENSEIGNANTS PARTANT EN CLASSE DECOUVERTE

- RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Lors du conseil municipal du 14 janvier 2011, l'indemnité versée aux enseignants a été majorée.

Il est nécessaire de délibérer afin de fixer le nouveau montant de ces indemnités.

VOTE : POUR, à l'unanimité fixer à 25,50 €brut/jour le montant de l'indemnité versée aux enseignants partant en classe découverte.

2.10. - ACTUALISATION DES TARIFS CIMETIERE ET COLUMBARIUM - RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

La dernière délibération fixant les différents tarifs du cimetière a été prise en date du 05.11.2010.

Il est nécessaire de revaloriser ces différents tarifs.

Il est proposé d'augmenter les tarifs en fonction de l'indice des prix fourni par l'INSEE.

Celui-ci est de 2,3 % (octobre 2010/octobre 2011).

Les recettes correspondantes seront versées au C.C.A.S. - article 7031.

VOTE : POUR, à l'unanimité.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3.1. - CREATION POSTE CADRE A - RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

La mise en œuvre de notre politique communale implique un travail de conception et de suivi des dossiers qui est actuellement assumé en grande partie par quelques élus.

Afin de sécuriser et de professionnaliser la gestion et la mise en application sur le terrain des orientations décidées par le Conseil municipal, il est nécessaire de renforcer la structure d'encadrement du personnel par le recrutement d'un attaché territorial.

Il contribuera à l'écriture des textes réglementaires, à l'instruction des dossiers à budget significatif, à la réalisation des programmes administratifs et plus généralement sera le garant de la gestion et de la réalisation des projets portés par les élus.

Le coût annuel de ce poste se situe dans une fourchette de 45 à 60 k€selon le profil et l'expérience du candidat.

M. HARLE : quelques élus passent beaucoup de temps en mairie. Esprit de sécurité. Prise de risques financiers pour les élus.

Le sous-préfet avait recommandé à Mme GUILLAUME de procéder à ce recrutement ; elle avait retardé cette demande.

La personne embauchée devra faire preuve de disponibilité – cadre d’emploi flexible

M. COUSIN : où se situera-t-elle par rapport à l’organigramme ?

M. HARLE : elle sera en haut de la pyramide.

VOTE : POUR, à l’unanimité.

3.2. – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AUX CONTRATS D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Le Centre de Gestion propose aux communes adhérentes de souscrire des contrats d’assurances pour couvrir les risques statutaires de leur personnel.

Une délibération a été prise en novembre 2007 portant sur l’autorisation donnée au Maire de signer les conventions relatives aux contrats d’assurance des risques statutaires. Ces contrats arrivent à échéance le 31.12.2012.

Une remise en concurrence est donc prévue. La durée du marché est portée de 3 à 4 ans. (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016).

Le point de départ de la procédure revient à demander aux communes de confier au Centre de Gestion, par délibération, le soin d’agir pour son compte, par mutualisation.

VOTE : POUR, à l’unanimité.

3.3. – DESIGNATION D’UN DELEGUE DE LA COMMUNE A L’OFFICE DE TOURISME

Le Rapporteur expose :

Le 14 janvier dernier, le conseil municipal s’est prononcé sur les représentants de la commune dans les différents syndicats et organismes communaux et extérieurs.

M. GUISE avait été désigné comme délégué à l’Office du Tourisme de Marne et Gondoire.

M. GUISE ne souhaite plus assurer cette mission.

Il est fait appel à candidature pour le remplacer.

M. GUISE précise qu’il souhaite se faire remplacer dans cette fonction du fait d’une charge de travail professionnel de plus en plus importante.

VOTE : POUR, à l’unanimité désigner Mme Marie-Eve SERIZAY en qualité de déléguée de la commune à l’Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

4/ SCOLAIRE

4.1. - CLASSES DECOUVERTE : PARTICIPATION COMMUNALE / TARIFS FAMILLES ENSEIGNANTS - RAPPORTEUR : M. HARLE

Le Rapporteur expose :

Pour l’année scolaire 2011/2012, les mesures suivantes ont été prises concernant les classes de découvertes :

CLASSES PARTANT EN CLASSE DE DECOUVERTE :

CLASSE	ENSEIGNANT	Nombre d’élèves
CM 1	Melle PEREIRA	26
CM 1/CM 2	Mme TRUFFIER	23
CM 2	M. TIBEAU	28

Soit un total de **77** enfants et **3** enseignants.

THEME : le Volcanisme

DATES : du 1^{er} au 06.04.2012. (soit 6 jours – 5 nuitées)

LIEU : Jozerand (63)

ORGANISME ORGANISATEUR : association ELEMENT TERRE

COUT :

Séjour	424 €x 77	32 648 €
Transport	Inclus	
Indemnité enseignants	25,50 €x 6 x 3	459 €
TOTAL		33 107 €

VOTE : POUR, à l'unanimité.

5^{ème} partie : QUESTIONS DIVERSES

NEANT

6^{ème} partie : INFORMATIONS

M. HARLE : un nouveau convoi de gens du voyage s'était installé à la Renaissance mais l'intervention de la police les a fait partir rapidement.

Décès de M. METIN

M. PEUGNET : ARTS EXPO

11 exposants dont 6 personnes de Thorigny. Beaucoup de monde au vernissage (environ 120 personnes) et 160 le dimanche. Les exposants étaient contents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 H 40.

Le Maire

Roland HARLE

***EPFIF** : Etablissement Public Foncier d'Ile de France.